



Projet de réforme du code du travail

Ni amendable, ni négociable

FO vous informe,

Heure d'information autorisée et payée

Le projet de loi Travail est inacceptable dans sa « philosophie » et son contenu.

Le problème n'est pas qu'il touche au code du travail : dans ce code, il y a de nombreuses dispositions qui ont été introduites à la demande du patronat et non pas des syndicats. Le problème est que le projet de loi vient totalement inverser la conception du droit du travail. Jusqu'à présent, il avait pour objet de sécuriser les salariés en garantissant à tous une égalité des droits. Demain, si ce texte est voté, il va sécuriser les patrons en fragilisant les salariés. Les exemples de cette inversion de logique sont légions.

Certains points clés sont inacceptables, notamment :

- **Le recours au référendum** pour court-circuiter les syndicats afin d'imposer des remises en cause de droits individuels et collectifs.
- **Payer moins les heures supplémentaires** en élargissant les 10 % au lieu de 25 % pour le paiement des premières heures supplémentaires et en offrant la possibilité aux entreprises de pluri-annualiser la durée du travail.
- **Faciliter les licenciements**: Un salarié qui refuserait un accord ne serait plus licencié pour motif économique mais pour motif personnel, ce qui limiterait ses indemnités et ses possibilités de recours.
- Pour maintenir ou développer l'emploi, on pourrait **diminuer les rémunérations hors salaires** !
- Enfin, on court-circuite les juges en accordant **de nouvelles possibilités de licencier pour motif économique** (perte de chiffre d'affaires ou de contrats, par exemple).

Et on demande aux syndicats, au niveau de la branche, de négocier la longueur de la corde pour pouvoir licencier.

Et nous ne parlons pas du **plafonnement des indemnités prud'homales**...

Au passage, pour court-circuiter les syndicats on ouvre un référendum, mais à l'Assemblée nationale on envisage de passer par l'arbitraire du 49.3.

Ce projet est une révolution libérale. Il sécurise les employeurs et fragilise les salariés. Il constitue pour les employeurs un permis de licencier.

Il faut donc le combattre.



Venez en discuter avec nous

Tous aux heures d'information!

Lundi 7 mars

Orly Ouest, salle 3853 (Bourgogne) de 10H30 à 11H30

Mardi 8 mars

Raspail, 1^{er} étage, salle 125(salle des DP) de 14H à 15H

Jeudi 10 mars

Orly tech- salle intersyndicale de 10H30 à 11H30 (en attente de confirmation de la disponibilité de la salle)

CDGA, boutique, Salle Beluga, 3K276 de 14H à 15H

CDGE, module P, Salle Opéra, JE489 de 15H30 à 16H30

Mardi 15 mars

CDG1, niveau technique, salle 6G089 de 14H à 15H

Orly sud, 5^{ème} étage, salle 5224 de 10H00 à 11H

Mercredi 16 mars

Le Bourget, Bât 35, salle Alizé de 10H30 à 11H30

Jeudi 17 mars

Roissy zone technique, sous-sol du CE de 10H30 à 11H30

Lundi 21 mars

Orly Parc Central, salle polyvalente du CE de 10H30 à 11H30